



DENHOLM

AVIS PUBLIC

Dépôt du rôle de la valeur foncière- 3^{ième} année

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée que :

Le sommaire reflétant l'état du rôle d'évaluation foncière pour la troisième année du rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Denholm pour 2023,2024 et 2025, m'a été déposé physiquement le 13 septembre 2024.

Toute personne peut en prendre connaissance au bureau municipal durant les heures normales d'ouverture du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 16h et le vendredi de 8h à 12h.

Que pour l'exercice financier 2025 des rôles d'évaluation foncière 2023, 2024 et 2025 de la municipalité de Denholm, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2, peut être déposée en tout temps au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle ou au cours de l'exercice suivant, si l'évaluateur n'effectue pas cette modification.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement numéro 2020-343 de la M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande;
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

M.R.C. DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
7 RUE DE LA POLYVALENTE C.P. 307
GRACEFIELD (QC) J0X 1W0

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

Donné à Denholm, ce 16^{ième} jour du mois de septembre 2024.

Sara Turpin

Directrice générale, greffière-trésorière intérimaire

Municipalité de Denholm

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Municipalité de Denholm, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil le 16 septembre 2024 entre 8h et 16h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce seizième jour de septembre 2024.

Sara Turpin

Directrice générale, greffière-trésorière intérimaire
Municipalité de Denholm